

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 03 mars 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026** est approuvé à l'unanimité.

BILAN DES ANIMATIONS 2025

(17-2026)

Anne DUNAN, en sa qualité de 3^{ème} adjointe, présente au conseil municipal le bilan des animations pour l'année 2025. Dans ce cadre-là, elle évoque le festival Festicimes qui depuis cinq ans est devenu un évènement important du programme de l'été.
Elle sollicite l'avis du conseil municipal pour le principe de reconduction de cette manifestation.

Après avoir échangé et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le principe de reconduction du festival Festicimes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau